

## NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE

### ■ Approbation de la révision de l'opération d'investissement n° 2011111700 relative aux travaux d'immobiliers d'entreprises et de son affectation.

#### Avis du Conseil de Territoire.

Dans le cadre des dispositions de l'article L5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport présenté ci-après.

L'opération d'investissement n°2011111700 relative aux travaux d'immobiliers d'entreprises d'un montant de 500 000 € HT inscrite au budget de la Métropole Aix-Marseille-Provence doit être révisée pour un montant de 1 500 000 € HT.

La Métropole en qualité de propriétaire d'immobiliers d'entreprises est tenue d'entretenir ses bâtiments répartis sur 5 sites du CT1 :

- Hôtel d'entreprises de Luminy Biotech (7 700 m<sup>2</sup>),
- Bâtiment ex-BRGM (plateforme technologique MI-mAbs) à Luminy (1 534 m<sup>2</sup>),
- Village d'activités de St-Henri (3 790 m<sup>2</sup>),
- Hôtel Technologique (3 360 m<sup>2</sup>), Maison du Développement Industriel (1 315 m<sup>2</sup>) et Hôtel Technoptic (3 200 m<sup>2</sup>) sur le Technopole de Château-Gombert,
- Pôle de création d'entreprises de la Cabucelle, le Carburateur, (1 749 m<sup>2</sup>),
- Bâtiment ex-Fralib à Aubagne.

Ces bâtiments dont certains sont vieillissants nécessitent régulièrement des interventions techniques et des travaux divers (réparation toitures, travaux d'étanchéité, installation de climatisation, PAC chaudières...).

Ces immobiliers qui représentent une surface globale d'environ 33 000 m<sup>2</sup>, accueillent une soixantaine d'entreprises locataires (bureaux, ateliers et laboratoires de recherche) et 3 pépinières d'entreprises innovantes, acteurs du développement économique et générateurs d'emplois dans la région, elles même hébergeant près de 70 startups).

Le coût en travaux est évalué à 350 000 € par an en moyenne.

Les recettes de loyers issues de ces immeubles s'élèvent à environ 1 500 000€ TTC par an.

Cette révision porte le montant de l'opération n° 2011111700 de 500 000 € HT à 2 000 000 € HT.